DNB : épreuve orale/Informations pour les candidats

➢ *Où et quand ?*

- **Une convocation officielle et personnelle** vous précisera la date et l'heure ainsi que les documents à présenter (dont la pièce d'identité) lors de votre passage. **L'épreuve a lieu entre le 15 avril 2017 et le dernier jour des épreuves écrites terminales inclus.**
- **dans le centre d'examen** désigné par le recteur d'académie pour l'ensemble des épreuves de l'examen (l'établissement où vous êtes scolarisé, en général, pour les candidats scolaires).

➢ *Quelles informations dois-je communiquer ?*

Candidats scolaires	**Candidats individuels**
Votre établissement vous informe en temps utile de ce que vous devez communiquer.	Vous devez fournir les informations suivantes, au plus tard **lors de votre confirmation d'inscription** selon les modalités de votre académie de résidence.
Vous devez communiquer : – L'intitulé et le contenu du projet en quelques mots – La thématique de l'EPI dans laquelle le projet s'inscrit – Le parcours éducatif concerné – Les disciplines concernées	**Vous devez communiquer:** – L'intitulé et le contenu du projet en quelques mots – Le parcours éducatif dans lequel **le projet s'inscrit** : le projet **présenté** doit s'inscrire dans le cadre du **parcours Avenir**, ou du **parcours citoyen** ou du **parcours d'éducation artistique et culturelle.** – Vous pouvez présenter un **projet mené au cours de votre formation** (ex. : j'ai fait un voyage au Mont-Saint-Michel avec ma classe en 5e dans le cadre d'un projet autour du Moyen Âge), de **votre activité citoyenne** (ex. : je suis jeune sapeur-pompier) **ou professionnelle** (j'ai réalisé des stages en entreprise).

Vous devez également préciser :

– **la langue vivante choisie**, si vous souhaitez présenter une partie de l'épreuve orale en langue vivante étrangère ou régionale et si cela est possible dans votre centre d'examen (5 minutes maximum sur les 15 minutes de l'oral) : **cette possibilité vous sera accordée selon les disponibilités du centre d'examen,** il convient donc de se préparer à l'oral en envisageant de faire tout votre exposé en langue française, si un professeur enseignant la langue vivante souhaitée n'est pas disponible le jour de l'épreuve orale ;

– **l'identité des autres candidats** si vous souhaitez présenter votre projet avec un ou deux autres candidats au maximum (la durée de l'épreuve est alors plus longue).

➢ *Sur quels critères serai-je noté (e) ?*

La note obtenue à l'épreuve ne vous sera pas communiquée avant le résultat final.

Candidats scolaires	**Candidats individuels**
L'épreuve est notée sur 100 points : • **maîtrise de l'expression orale sur 50 points** • **maîtrise du sujet sur 50 points.**	L'épreuve est notée sur 200 points : • **maîtrise de l'expression orale sur 100 points** • **maîtrise du sujet sur 100 points.**

L'épreuve se déroule en deux temps :

Devant un jury composé de 2 enseignants au minimum, vous effectuerez successivement :

- **1 exposé de 5 minutes** si vous êtes seul ou 10 minutes si vous êtes en équipe de 2 ou 3,
- **1 entretien avec le jury de 10 minutes** pour un candidat seul ou 15 minutes pour une équipe.

Vous êtes évalué sur la présentation ORALE de votre projet, pas sur le projet lui-même : pour cette « soutenance », on attend de vous que vous **présentiez la démarche** ainsi que **les compétences et les connaissances que vous avez acquises** grâce à ce projet.

Il est donc important de vous entraîner à vous exprimer devant un jury et à respecter le temps imparti tout en mettant particulièrement l'**accent sur l'utilisation du français**, dans des **phrases correctes** et avec un **vocabulaire varié et approprié.** Vous devez **expliquer de manière claire le projet** que vous avez choisi, expliquer votre **réflexion sur le sujet, participer** et **argumenter** lors des échanges **avec le jury**, etc. Vous pouvez également utiliser des documents pour illustrer votre propos, mais ces derniers ne doivent pas remplacer votre présentation.

- Pour les **candidats ayant fait l'expérience d'une mobilité internationale**, il est conseillé de mettre cette expérience en valeur au cours de l'épreuve. (S'ils sont à l'étranger au moment de l'oral, ils peuvent être autorisés à présenter un dossier écrit, comme les candidats du CNED *infra).*
- Les **candidats scolarisés par le CNED**, dans des cas de force majeure dûment constatée par le recteur de leur académie d'inscription, peuvent être autorisés à substituer à la soutenance orale la présentation écrite d'un dossier élaboré dans le cadre de leur formation. Ce dernier est alors évalué par leurs enseignants.